

PRÉFET DE LA MEUSE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Bar-le-Duc, le 24 mars 2020

Service Économie Agricole

Affaire suivie par : Philippe DEHAND philippe.dehand@meuse.gouv.fr

Objet : COVID – 19 La Direction Départementale des Territoires de la Meuse reste joignable pendant cette période pour la campagne de télédéclaration des aides PAC 2020.

La Direction Départementale des Territoires de la Meuse informe.

La campagne 2020 de déclaration des demandes d'aides de la politique agricole commune doit se dérouler sur la période du 1^{er} avril au 15 mai 2020. Une demande de prolongation de cette période de télédéclaration de un mois supplémentaire a été formulée auprès de la Commission européenne. Un nouveau communiqué viendra compléter le présent communiqué si ce délai est bien allongé.

La Direction départementale des territoires de la Meuse reste mobilisée pour assurer la continuité du service public durant cette période.

L'accueil physique du public est interrompu en DDT dans les implantations de Bar-le-Duc et de Verdun durant la période de confinement En revanche, l'accueil téléphonique et la réception des courriers est maintenu au travers du courrier électronique **prioritairement**.

. En conséquence, pour toutes questions relative aux déclarations PAC 2020 les agriculteurs sont invités à contacter le Service Économie Agricole

- soit par mail : **ddt-sea-aides@meuse.gouv.fr**

- soit par téléphone au : 07 85 88 06 87